

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00158

CHARTRE DE BONNES PRATIQUES POUR LA COMMANDE PUBLIQUE EN MATIERE DE TRAVAUX

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 04 mai 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 98

Nombre de pouvoirs : 22

Nombre de voix : 120

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Michel BEAL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR, M. Vincent BONY, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, Mme Catherine CHAPRON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Jean-Claude CHARVIN, Mme Suzanne CHAZELLE, M. Paul CORRIERAS, Mme Patricia CORTEY, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Raymond JOASSARD, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Yves MORAND, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Christiane RIVIERE, Mme Annick ROATTINO, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Christine ROUX, Mme Monique ROVERA, M. Lionel SAUGUES, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, Mme Sylvie THIZY,

Le 24 mai 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160420-D20160015810-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160524

M. Gilles THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND,
Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA,
M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. Jean-François BARNIER,
Mme Hélène BRUYERE donne pouvoir à M. Yves MORAND,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Laurence BUSSIERE donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Patricia CORTEY,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Joëlle COUSIN donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Alexandra CUSTODIO donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
M. Bernard FAUVEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à Mme Catherine ZADRA,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Eliane LEGROS donne pouvoir à M. Gérard TARDY,
Mme Babette LUYA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Janine RUAS donne pouvoir à M. Christian FAYOLLE,
M. Joseph SOTTON donne pouvoir à Mme Catherine CHAPRON,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND,
M. Maurice VINCENT donne pouvoir à M. Raymond JOASSARD

Membres titulaires absents excusés :

M. Lionel BOUCHER, M. Olivier BROUILLOUX, M. Marc CHASSAUBENE,
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, Mme Laurence JUBAN,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, Mme Pascale MARRON, M. Florent PIGEON,
Mme Joelle RICARD, M. Jean-Claude SCHALK, Mme Marie-Hélène THOMAS

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2016

CHARTRE DE BONNES PRATIQUES POUR LA COMMANDE PUBLIQUE EN MATIERE DE TRAVAUX

Premiers investisseurs publics, les collectivités locales et bailleurs sociaux ont, à travers le code des marchés publics, des outils d'intervention susceptibles de répondre de manière adaptée aux attentes du monde économique et de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique.

Dans cette optique, la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de la Loire s'est rapprochée des maîtres d'ouvrages publics de la Loire pour leur proposer la mise en place d'une "Charte de bonnes pratiques en matière de commande publique".

Conscients du rôle majeur que jouent les entreprises du bâtiment et des travaux publics dans le développement économique local, la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole, la Ville de Saint-Etienne, le Département de la Loire et Métropole Habitat s'engagent à accompagner les entreprises et à soutenir la démarche de la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de la Loire.

Un projet de Charte a ainsi été élaboré en commun et chaque maître d'ouvrage en propose l'adoption à ses instances délibérantes.

Les parties signataires proposent un projet de Charte ayant pour objectif majeur d'assurer la détection et le traitement des offres anormalement basses, et de favoriser l'accès des entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics aux procédures de marchés publics.

Ce texte prévoit, notamment, que par application d'une formule mathématique les offres potentiellement anormalement basses soient automatiquement identifiées, déclenchant ainsi la procédure réglementaire de demande de justification auprès de l'entreprise candidate concernée.

Le projet de Charte prévoit également que le critère prix soit limité à 60 % de la pondération totale des critères de choix.

Enfin, cette charte tend à développer différentes pratiques permises par les nouvelles dispositions du droit de la Commande Publique qui facilitent l'accès aux marchés publics de l'ensemble des entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics, et plus particulièrement les plus petites d'entre elles notamment par un meilleur contrôle de la sous-traitance, l'obligation d'allotissement des marchés par les acheteurs et par la possibilité de régulariser des offres irrégulières.


En ce qui la concerne, la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de la Loire, s'engage à sensibiliser et accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de pratiques propres à faciliter le bon déroulement des procédures de marchés publics.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la charte de bonnes pratiques pour la commande publique en matière de travaux.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU